



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :
DELIBERATION RELATIVE
A LA RESIDENCE
ARTISTIQUE DE L'EGLISE
DE CHAMPAUBERT.

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la Séance	5
Représentés par mandat	9
Absents	12

Au titre du Conseil de Paris :

M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

Mme JEMNI

Mme NAHMIAS

Mme ONGHENA

M. TREMEGE

Mme FISHER

M. MASSOU

M. BLUTEAU

M. BELL-LLOCH

M. METAIRIE

M. GOUVERNEUR

M. KERN

M. GUERIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. AURIACOMBE à Mme DURAND

Mme BROSSEL à M. VAUGLIN

Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN

Mme OLIVIER à M. MOLOSSI

M. ABEL à M. VIART

M. BELLiard à M. LARGHERO

M. COURTES à M. LARGHERO

M. BONNET-OULALDJ à Mme DURAND

M. BEDREDDINE à Mme DURAND

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-28-CS



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-28- CS

RÉSIDENCE ARTISTIQUE ÉGLISE DE CHAMPAUBERT

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À côté de ses missions de prévention des inondations et de soutien d'étiage, l'EPTB souhaite créer les conditions d'une offre culturelle en lien avec l'eau, l'environnement et la création artistique autour de ses lacs. L'église de Champaubert, construite sur le rivage du lac de Der, est un lieu exceptionnel et propice à la création artistique.

C'est pourquoi, le 9 mars 2020, l'EPTB a lancé un appel à candidature pour une résidence artistique dans l'Église de Champaubert, de début juin à fin août 2020.

Objet de la résidence artistique

La résidence a une triple vocation. D'une part, elle permet de valoriser le patrimoine de l'EPTB et de sensibiliser le public à ses missions en utilisant un média moins institutionnel que d'ordinaire.

D'autre part, elle s'inscrit dans un territoire (un paysage et ses habitants) dont elle participe à diversifier le champ artistique. Enfin, elle offre un soutien à la création en proposant des moyens de production et un espace de travail. L'artiste accueilli réalise dans ce cadre un projet spécifique en lien avec les missions de l'EPTB Seine Grands Lacs (biodiversité, environnement, eau...).

La résidence porte sur la production d'œuvres visuelles (peinture, sculpture, photo) ainsi que sur l'intervention des artistes auprès du tissu local (visites d'atelier, sensibilisation des publics à l'art, présentation du projet...)

L'appel à candidature

L'appel à candidature a été lancé le 9 mars 2020 avec une date limite de dépôt des dossiers au 30 avril 2020.

Sur les 38 projets reçus, ceux des 5 artistes suivants ont été présélectionnés pour présentation au jury et délibérations :

- H3O
- Mathilde Caylou
- Lorène Rouleau
- Anaïs Dunn/Stéphane Joly
- Meryl Levisse

- Composition du jury

Le jury réuni le 12 mai 2020 à Paris était composé des personnes suivantes :

- Stéphanie Porretta – Directrice de la communication
- Tiphonie Payre- Directrice générale adjointe
- Alexie Lorca – Directrice du Développement et du Secrétariat général
- Sylvie Vadel – Directrice des Ressources Humaines
- Pascal Goujard – Directeur de l'appui aux territoires

- Examen des candidatures

L'examen des candidatures portait sur plusieurs critères :

- La relation du projet artistique proposé avec les missions de l'EPTB et/ou l'histoire du lieu de résidence
- L'ancrage territorial (population, associations...)
- Les actions culturelles proposées par l'artiste à destination de la population.

- Lauréat de l'appel à candidature

Suite aux délibérations du jury, le collectif d'artistes **H3O**, qui répondait à tous les critères énoncés précédemment, a été retenu pour son projet de résidence artistique.

Soutien de l'EPTB

Dans le cadre de la résidence artistique, le collectif H3O bénéficiera :

- D'une subvention d'un montant global de **10 000€** (toutes charges comprises) pour toute la durée de la résidence (6 à 8 semaines). Ce montant comprend la rémunération de l'artiste ou des artistes et tous les frais afférents à la résidence (déplacements, hébergement, repas, frais de préparation, de production et de restitution de la résidence, ainsi que les frais associés) ;
- D'une prise en charge d'un voyage aller-retour du lieu de domicile de chaque artiste au territoire de la résidence (base tarif SNCF 2^e classe).

Les frais à la charge de l'artiste résident sont les suivants :

- Les frais de déplacements et personnels liés à la vie courante pendant la résidence artistique ;
- Les frais liés à des achats d'investissement : outils et matériels autres que ceux mis à sa disposition.

L'église de Champaubert sera mise à disposition des artistes pour le stockage de leur matériel et la création artistique.

Pendant la résidence, le collectif H3O est tenu d'apporter outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à son travail.

L'EPTB Seine Grands Lacs prendra en charge la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication.

Une convention qui fixe toutes les modalités de la résidence artistique fera l'objet d'une signature entre le collectif H3O et l'EPTB.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU le budget de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'EPTB de valoriser son patrimoine et de sensibiliser le public à ses missions en utilisant un média moins institutionnel que d'ordinaire, tout en appuyant la création artistique et la diversité culturelle locale ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE**, dans le cadre d'une résidence d'artiste, le versement d'une subvention de 10.000 euros et la mise à disposition de l'Église de Champaubert, de début juin à fin août 2020, au collectif H3O.

Article 2 : **PRÉCISE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

Article 3 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention de résidence.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis